

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

Procès-verbal de la **session ordinaire** du Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Bécancour, **séance du 15 juin 2016**, tenue à Bécancour (secteur Gentilly – salle du conseil des maires) à **19h30** sous la présidence de M. Mario Lyonnais, préfet de la MRC de Bécancour et maire de Sainte-Françoise, à laquelle sont représentées les municipalités suivantes :

Bécancour	M. Jean-Guy Dubois, maire M. Fernand Croteau, représentant M. Raymond St-Onge, représentant
Deschailions-sur-Saint-Laurent	M. Christian Baril, maire
Fortierville	M. Normand Gagnon, maire
Lemieux	M. Jean-Louis Belisle, maire
Manseau	M. Guy St-Pierre, maire
Parisville	M. Maurice Grimard, maire
Sainte-Cécile-de-Lévrard	M. Simon Brunelle, maire
Sainte-Françoise	M. Daniel Paré, représentant
Sainte-Marie-de-Blandford	M. Louis Martel, maire
Sainte-Sophie-de-Lévrard	M. Jean-Guy Beaudet, maire
Saint-Pierre-les-Becquets	M. Yves Tousignant, maire
Saint-Sylvère	M. Adrien Pellerin, maire

et tous formant quorum

Assistent également à cette séance :

M. Daniel Béliveau, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Sébastien Demers, directeur adjoint du service incendie
Mme Élisabeth Bélanger, secrétaire-comptable du service incendie

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Mario Lyonnais souhaite la bienvenue à tous. Il demande d'avoir une pensée pour M. Robert Bernier, directeur incendie, et sa famille qui vivent des moments difficiles.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après l'ouverture de la séance, on procède à la lecture du projet d'ordre du jour. Le point suivant est à ajouter :

16.1 Avis de motion – modification du règlement no.321

**RÉSOLUTION # 2016-06-131
adoption de l'ordre du jour**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Maurice Grimard

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit accepté tel qu'amendé en laissant l'item AFFAIRES NOUVELLES ouvert.

ADOPTÉE

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. FIBRE OPTIQUE
 - 4.1 Octroi du contrat pour la construction du réseau
 - 4.2 Dépenses non incluses aux règlements d'emprunt
5. SURETÉ DU QUÉBEC – RAPPORT ANNUEL
6. RÉAMÉNAGEMENT ADMINISTRATIF
 - 6.1 Abolition de postes
 - 6.2 Entente avec la MRC de Nicolet-Yamaska – développement culturel
7. PÉRIODE DE QUESTIONS – 1^{ÈRE} PARTIE
8. ADMINISTRATION SSIRMRCB
9. SÉANCE DU 20 AVRIL 2016 – SUIVI
10. FINANCES - SSIRMRCB
 - 10.1 Listes des encaissements et des déboursés
 - 10.2 Suivi du budget
11. CORRESPONDANCE
12. RAPPORT DU DIRECTEUR
 - 12.1 Suivi des interventions
 - 12.2 Entretien et réparations des camions incendie
 - 12.3 Retour sur le congrès de l'ACSIQ à Gatineau
13. RAPPORT DU DIRECTEUR-ADJOINT
 - 13.1 Comité sécurité civile

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

- 13.2 Camp 911
- 13.3 Travail conjoint avec le MSP pour la prévention incendie
- 14. ACCEPTATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE DES POMPIERS DU SSIRMRCB
- 15. RESSOURCES HUMAINES
 - 15.1 Nomination à titre de lieutenant de Francis Béland à la caserne de Deschaillons
- 16. AFFAIRES NOUVELLES
 - 16.1 Avis de motion – modification du règlement no.321
- 17. PÉRIODE DE QUESTIONS – 2^E PARTIE
- 18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

4. FIBRE OPTIQUE

4.1 Octroi du contrat pour la construction du réseau

Six soumissions conformes ont été reçues et M. Jean-Guy Dubois, au nom de Bécancour, demande un délai de 3 semaines pour finaliser le dossier. À la demande de cette dernière, l'engagement d'une firme comptable devra être fait, au coût de 21 000 \$, afin de vérifier le montage financier et les impacts financiers du projet. La décision finale sera prise au conseil des maires du 6 juillet prochain.

**RÉSOLUTION # 2016-06-132
construction d'un réseau de fibres optiques
mandat à la firme Deloitte et Touche concernant les impacts financiers du projet**

CONSIDÉRANT les soumissions reçues lors de l'appel d'offres pour l'implantation d'un réseau de fibres optiques sur l'ensemble du territoire de la MRC de Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE le coût de construction dudit réseau est maintenant connu;

CONSIDÉRANT le montage financier déposé en regard des dépenses et revenus pour l'exploitation dudit réseau;

CONSIDÉRANT la demande faite par la ville de Bécancour pour la révision dudit montage financier;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE la firme Deloitte et Touche soit mandatée afin de vérifier le montage financier déjà présenté et de préciser les impacts financiers du projet et ce, pour un montant avant taxes de 21 000 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le rapport d'analyse de la firme devra être remis rapidement afin que le contrat relatif à la construction du réseau puisse être accordé lors de la séance du conseil des maires du 6 juillet 2016.

ADOPTÉE

4.2 Dépenses non incluses aux règlements d'emprunt

**RÉSOLUTION # 2016-06-133
fibre optique
financement des dépenses non incluses aux règlements d'emprunt**

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'un réseau de fibres optiques sur l'ensemble du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses, notamment l'étude de pré faisabilité, ne sont pas incluses aux règlements d'emprunt adoptés pour l'ingénierie et la construction du réseau;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues en séance de travail;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Yves Tousignant

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les dépenses non incluses aux règlements d'emprunt, notamment l'étude de pré faisabilité exécutée en 2015, soient financées à même le Pacte rural, enveloppe régionale (dépenses 2015 – 20 000 \$) et le FDT, volet « projets spéciaux » (dépenses 2016).

ADOPTÉE

5. SURETÉ DU QUÉBEC – RAPPORT ANNUEL

Le rapport annuel de la Sureté du Québec est déposé. On constate une amélioration des statistiques. Les deux objectifs principaux, soit la lutte au cannabis et les excès de vitesse, ont été rencontrés.

Lieutenant Jocelyn Descent, directeur du poste, a informé les maires qu'il quittait son poste à

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

Bécancour dans les prochaines semaines et qu'il sera affecté au poste de la MRC de l'Érable.

**RÉSOLUTION # 2016-06-134
Sûreté du Québec
acceptation du rapport annuel d'activités 2015-2016**

CONSIDÉRANT la présentation du rapport annuel d'activités de la Sûreté du Québec pour la période 2015-2016;

CONSIDÉRANT les explications reçues;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Dubois

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires accepte le rapport annuel d'activités 2015-2016 de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION # 2016-06-135
remerciements à M. Jocelyn Descent**

CONSIDÉRANT QUE le Lieutenant Jocelyn Descent est le directeur du poste de la MRC de Bécancour depuis novembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE depuis cette date, M. Descent a fait preuve d'ouverture et de collaboration constante avec les municipalités et leurs élus;

CONSIDÉRANT la mise en place du parrainage et la sensibilisation du public effectués ces dernières années au sein de la MRC de Bécancour;

CONSIDÉRANT QU'il a annoncé, séance tenante, son départ afin de poursuivre sa carrière à la MRC de l'Érable;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Yves Tousignant

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS qu'une lettre de remerciements, pour le travail accompli par M. Jocelyn Descent, lui soit envoyée.

ADOPTÉE

6. RÉAMÉNAGEMENT ADMINISTRATIF

6.1 Abolition de postes

**RÉSOLUTION # 2016-06-136
abolition de postes**

CONSIDÉRANT QU'un réaménagement doit avoir lieu pour tenir compte de la nouvelle situation en matière de développement culturel et de développement rural;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les postes d'agent culturel et agent de développement rural soient abolis.

ADOPTÉE

6.2 Entente avec la MRC de Nicolet-Yamaska – développement culturel

M. Jean-Louis Bélisle demande si l'agent culturel fera partie du comité culturel de la MRC de Bécancour. M. Béliveau répond que c'est ce qui est prévu et il suggère de faire une rencontre en août afin d'établir un plan d'action.

**RÉSOLUTION # 2016-06-137
entente avec la MRC de Nicolet-Yamaska pour développement culturel**

CONSIDÉRANT QUE Madame Marthe Taillon a été embauchée par la MRC de Nicolet-Yamaska à titre d'agent de développement culturel;

CONSIDÉRANT QU'UNE entente de partage de la ressource humaine en développement culturel doit être faite entre la MRC de Bécancour et la MRC de Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente prévoit que la ressource sera 2 jours/ semaine à la MRC de Bécancour et 3 jours/ semaine à la MRC de Nicolet-Yamaska;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Beaudet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS qu'une entente de partage de l'agent de développement culturel soit signée entre la MRC de Bécancour et la

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

MRC de Nicolet-Yamaska à raison de 2 jours/semaine à la MRC de Bécancour et 3 jours/semaine à la MRC de Nicolet-Yamaska et d'autoriser M. Daniel Béliveau à signer ladite entente.

ADOPTÉE

7. PÉRIODE DE QUESTIONS – 1^{ÈRE} PARTIE

La séance est suspendue pour une période de 15 minutes.

Les élus de la ville de Bécancour et de la municipalité de Saint-Sylvère quittent la séance.

8. ADMINISTRATION SSIRMRCB

M. Robert Bernier est en arrêt de travail pour une période de 2 mois en raison de maux de dos. Il y aurait lieu de mandater M. Sébastien Demers pour assumer l'intérim pendant cette période et lui donner les pouvoirs, devoirs et obligations incombant au directeur incendie.

**RÉSOLUTION # 2016-06-138
intérim à la direction du service incendie
nomination de M. Sébastien Demers**

CONSIDÉRANT l'arrêt de travail, pour cause de maladie, du directeur incendie;

CONSIDÉRANT QU'un intérim doit être exercé;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE M. Sébastien Demers, directeur adjoint, assume l'intérim à la direction du SSIRMRCB.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE tous les pouvoirs, devoirs et obligations du directeur incendie soient assumés par M. Sébastien Demers, notamment l'autorisation de signer les effets bancaires et tout autre document pour assurer la bonne marche du service.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION # 2016-06-139
autorisation d'heures excédentaires au besoin pour la secrétaire-comptable**

CONSIDÉRANT QUE Madame Elisabeth Bélanger peut être appelée à faire quelques heures supplémentaires en raison de l'arrêt de travail de M. Robert Bernier;

CONSIDÉRANT Qu'un dépassement de l'horaire habituel, qui est de 28 heures/semaine, est à prévoir au besoin;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Beaudet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QU'un dépassement de l'horaire habituel de Madame Elisabeth Bélanger soit autorisé selon les besoins du SSIRMRCB.

ADOPTÉE

9. SÉANCE DU 20 AVRIL 2016 – SUIVI

M. Sébastien Demers fait un suivi concernant des demandes qui ont été faites au conseil du 20 avril dernier. Pour les Grands Brulés, la demande a été faite pour parution d'un communiqué dans les médias. Après discussions avec Mme Isabel Rouette, il est préférable d'attendre à la prochaine collecte cet automne et de publiciser à ce moment.

Pour le délai de 90 secondes pour les alarmes automatiques, M. Demers explique qu'il a eu le suivi de la part du MSP et que cela prend un règlement qui doit être approuvé par la MRC et demander aux compagnies d'alarmes de s'y conformer.

M. Maurice Grimard demande si d'autres MRC ou municipalités l'on demandé et si c'est bénéfique. M. Demers va s'informer de son côté et revenir avec l'information à un conseil subséquent.

10. FINANCES - SSIRMRCB

10.1 Listes des encaissements et des déboursés

Les encaissements pour la période du 13 avril au 8 juin 2016 s'élèvent à 45 372 \$ (assistance service incendie, facturation feu de véhicules, rapports assurances, remboursement TPS, TVQ, quote-part).

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

Les déboursés pour la même période s'élèvent à 106 755 \$ (salaires, téléphone, DAS, achat équipements pompiers, entraide, location pagettes, essence, entretien et réparation camions, déplacements, frais de congrès, immatriculations, achat d'un véhicule d'élévation.)

10.2 Suivi du budget

Le budget est épuisé à 38%. M. Demers explique que le poste budgétaire des frais de déplacements du bureau administratif sera dépassé et que les postes budgétaires essence véhicule directeur et réparation véhicule directeur ne le seront pas en raison du point qui sera discuté en 12.1.

11. CORRESPONDANCE

Lettre de contestation M. Laval Duplessis

M. Duplessis conteste la facture qui lui a été envoyée en mentionnant que, selon lui le brulage était légal et ne nécessitait pas la présence des pompiers. M. Sébastien Demers informe le conseil des maires que M. Duplessis aurait dû faire une demande de permis de brulage et que son brulage n'était pas conforme, de plus il avait perdu le contrôle du feu et les pompiers ont dû intervenir. Après vérifications du règlement de prévention incendie no.321 le SSIRMRCB peut lui facturer les frais de l'intervention. Cependant, le montant de la facture devait être beaucoup plus élevé car la facture n'a pas été faite selon le règlement.

**RÉSOLUTION # 2016-06-140
maintien de la facture pour feu sans permis à M. Laval Duplessis**

CONSIDÉRANT QUE M. Duplessis a fait un brulage qui aurait nécessité un permis émis par le SSIRMRCB;

CONSIDÉRANT QU'il a contrevenu au règlement de prévention incendie no.321;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de maintenir la facture émise au montant de 1 720.89 \$;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Louis Martel

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE la facture émise à M. Laval Duplessis au montant de 1 720.89 \$ soit maintenue car le brulage contrevient au règlement de prévention incendie no.321.

ADOPTÉE

Lettre de contestation de M. Réjean Parenteau

M. Réjean Parenteau conteste la facture qui a été émise pour un feu sans permis. Il mentionne que le feu était éteint à l'arrivée des pompiers et il trouve que le montant de 1 402.76 \$ est exagéré. Il mentionne que l'appel était injustifié et mentionne que le directeur incendie, M. Bernier, lui a donné un permis avant de quitter les lieux. Après discussion et vérification du règlement de prévention incendie no.321, il est mentionné que les frais d'une telle intervention peuvent être facturés au propriétaire, locataire ou occupant des lieux. M. Parenteau, n'étant pas une personne visée par le règlement, ne peut donc être facturé pour cette intervention. La facture sera refaite et envoyée au propriétaire des lieux car le brulage a été fait en contrevenant au règlement incendie. Une note de crédit sera envoyée à M. Parenteau.

**RÉSOLUTION # 2016-06-141
facture pour feu sans permis envoyée au propriétaire
et note de crédit au responsable du feu**

CONSIDÉRANT QU'UN permis de brulage aurait dû être demandé;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement de prévention incendie no.321, une facture peut être émise seulement au propriétaire, locataire ou occupant des lieux;

CONSIDÉRANT QUE M. Réjean Parenteau n'est pas le propriétaire, locataire ou occupant des lieux;

SUR PROPOSITION DE M. Jean-Louis Bélisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE la facture pour le feu sans permis (#201600026) de M. Réjean Parenteau soit créditée et qu'une nouvelle facture du même montant (1 402.76 \$) soit envoyée au propriétaire du lieu de l'intervention M. Marc Fortin.

ADOPTÉE

12. RAPPORT DU DIRECTEUR

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Bécancour

12.1 Suivi des interventions

Interventions pour la période du 13 avril au 8 juin 2016. Une demande est faite pour mentionner, dans les journaux locaux, le nombre de permis de brulage émis par année.

12.2 Entretien et réparations des camions incendie

M. Sébastien Demers informe le conseil des maires que le camion du directeur (unité #140) a été retiré de la route en raison de bris majeurs. Il explique qu'il a demandé une soumission pour les réparations et que les coûts sont trop élevés en raison de l'état général du camion. Le montant des réparations est d'au minimum 1 400 \$. Nous verrons avec M. Bernier à son retour de congé maladie ce qu'il propose. Les équipements qui étaient dans le camion ont été répartis dans les autres véhicules.

Pour le camion échelle, M. Yves Tousignant demande s'il est en fonction et s'il est sorti sur des interventions à ce jour. M. Demers répond que le camion n'est pas sorti sur des interventions car il n'y a pas eu d'appel nécessitant le camion. Des pratiques ont été faites pour se familiariser avec le camion. M. Demers explique que le camion échelle va intervenir principalement sur les feux de bâtiments, les feux de cheminées et au besoin sur d'autres types d'intervention. M. Yves Tousignant demande si des ententes sont faites avec la Ville de Bécancour. M. Demers répond que l'entente n'est pas complétée.

M. Mario Lyonnais informe qu'il a demandé à M. Demers de voir avec le directeur incendie de Bécancour, M. Luc Desmarais, s'il était disposé à venir aider dans les cas de feux majeurs en soutien pour aider aux opérations durant l'absence de M. Robert Bernier.

12.3 Retour sur le congrès de l'ACSIQ à Gatineau

L'item est reporté en raison de l'absence de M. Robert Bernier.

13. RAPPORT DU DIRECTEUR-ADJOINT

13.1 Comité sécurité civile

Le comité s'est rencontré le 19 mai dernier. Une présentation des possibilités et des orientations sera faite à tous les conseils municipaux d'ici septembre. Les disponibilités ont été envoyées afin de planifier une rencontre. La présentation qui sera faite, exposera un scénario impliquant un réservoir de propane et le rayon d'évacuation qui s'y rattache. Le sondage a été envoyé et les rencontres des conseils municipaux devraient être terminées en septembre prochain.

13.2 Camp 911

Nous avons reçu quelques inscriptions et une visite de promotion du camp a été faite à l'école secondaire Les Seigneuries le 3 juin. Nous avons reçu 7 inscriptions à ce jour. Le camp se déroulera du 11 au 16 juillet. La mise à feu a été autorisée et elle se tiendra le samedi 16 juillet au 784, rang Ste-Agathe à Sainte-Sophie-de-Lévrard entre 10h et 15h.

13.3 Travail conjoint avec le MSP pour la prévention incendie

Préparation de la campagne de prévention. La nouvelle campagne de prévention incendie s'étalera sur 3 années, soit 2016-2017-2018. Il est possible qu'un tournage soit fait à la maison de Sainte-Sophie-de-Lévrard pour le camp 911. Le MSP fournirait le matériel et des tournages de feux de cuisson sont envisagés pour la campagne de prévention. La promotion du SSIR de la MRC de Bécancour sera faite également si le projet se concrétise.

14. ACCEPTATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE DES POMPIERS DU SSIRMRCB

RÉSOLUTION #2016-06-142

acceptation du protocole d'entente entre les pompiers du SSIRMRCB et la MRC de Bécancour

CONSIDÉRANT QUE le projet de protocole d'entente a été présenté aux membres du conseil et que ceux-ci sont en accord avec les termes qui y sont prévus;

CONSIDÉRANT QUE le protocole est valide du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Yves Tousignant

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER d'accepter le protocole d'entente entre les pompiers du SSIRMRCB et la MRC de Bécancour et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

15. RESSOURCES HUMAINES

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

15.1 Nomination à titre de lieutenant de Francis Béland à la caserne de Deschaillons

**RÉSOLUTION #2016-06-143
nomination à titre de lieutenant à la caserne de Deschaillons**

CONSIDÉRANT QUE M. Francis Béland a terminé sa formation d'officier non-urbain avec succès ;

CONSIDÉRANT QU'il est prêt à prendre le poste de lieutenant à la caserne de Deschaillons ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE M. Francis Béland soit nommé lieutenant à la caserne de Deschaillons

ADOPTÉE

16. AFFAIRES NOUVELLES

16.1 Avis de motion – modification du règlement no.321

AVIS DE MOTION

Maurice Grimard donne avis qu'un règlement sera présenté, lors d'une prochaine séance, afin de modifier le règlement de prévention des incendies no.321.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS – 2^E PARTIE

18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION # 2016-06-144
levée ou ajournement de la séance**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER que la présente séance soit levée (21h30).

ADOPTÉE

Mario Lyonnais
Préfet

Daniel Béliveau
Directeur général et secrétaire-trésorier

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**